Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203376-20260320-DEL_2026_AU_MAI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SÉVIGNAC

L'an deux mil vingt- six, le vingt mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous les présidences respectives de Monsieur Yvon BERHAULT, Maire, et de Madame Lisiane CHEVALIER, en qualité de doyenne de l'assemblée.

Présents : MM. BERHAULT Yvon ; BERTHEU Jean-Michel, BIGNON Serge ; CHEVALIER Lisiane ; CHRÉTIEN Benjamin ; COMMEREUC Patrick ; FONTAINE Géraldine ; GOUVARY Gilles ; HENRY Christelle ; LUCIENNE Aurore ; MANIVEL Stéphane ; OGIER Johan ; TRAVERT Mélanie.

Absente excusée : Mme BERTHEU Claudia

Pouvoir : aucun.

Madame Mélanie TRAVERT a été nommée secrétaire de séance.

2026/24 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu les dispositions des articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, pour un montant maximum de 5 000,00 € hors taxes, sous réserve que les crédits soient prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire,
Yvon BERHAULT

MAIRIE DE SEVIGNAC 22250 (Côtes d'Armor)